



09/02/2018

La CGT appelle à une journée d'action et de grève le lundi 07 mai.

Notre DRH réinvente le Socotec Travail Obligatoire

Afin de garantir à minima la continuité de service de nos activités la semaine du 7 mai 2018 (2 jours et un RTT employeur), il ne sera accordé aucun RTT ou congé payé le lundi 7 mai 2018.

- Contre la Politique menée pour les frais de repas et le forfait 16 € ;
- Contre la Politique menée pour les véhicules Socotec ;
- Contre la Politique menée pour l'épargne salariale ;
- Contre la Politique menée pour notre mutuelle ;
- Contre la Politique menée sur les salaires ;
- Contre la pression du chiffre et des outils informatiques inadaptés ;
- Contre les filiales et le démantèlement de nos métiers.

Pour ces raisons et pour les dégradations continues de nos conditions de travail,

Alors ensemble, participons à la grève du 07 mai 2017 contre la casse sociale à Socotec



Tous les salariés peuvent faire grève. Si l'appel couvre l'ensemble de nos professions, un salarié, même s'il est le seul gréviste dans son entreprise, peut faire grève.
Il n'y a pas de préavis, de délai de prévenance ou de déclaration individuelle à faire au préalable.
On ne peut être sanctionné pour fait de grève. La grève entraîne une retenue strictement proportionnelle aux nombres d'heures de grève.